



Centre universitaire de santé McGill
McGill University Health Centre

Les meilleurs soins pour la vie
The Best Care for Life

CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL

MÉMOIRE

Un quartier en santé - Campus hospitalier Glen

**Projet de reconstruction du complexe Turcot
à Montréal, Montréal-Ouest et Westmount**

Juin 2009



Centre universitaire de santé McGill

Mémoire

Un quartier en santé - Campus hospitalier Glen

PRÉAMBULE

Créé en 1994, le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) est un Centre hospitalier universitaire (CHU) d'une superficie totale de près de 350 000 m², affilié à la Faculté de médecine de l'Université McGill et issu de la fusion de six hôpitaux — l'Hôpital de Montréal pour enfants, l'Hôpital général de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria, l'Hôpital et l'Institut neurologique de Montréal, l'Institut thoracique de Montréal et l'Hôpital de Lachine.

Depuis 1822, ces établissements ont contribué à la vitalité, au paysage et à l'histoire de la Ville. Ils ont également acquis une réputation internationale tant par l'excellence des soins cliniques qu'ils prodiguent que par l'excellence de la recherche et de l'enseignement, ce qui attire chez nous des spécialistes et des étudiants du monde entier.

Le CUSM emploie près de 14 000 professionnels en santé et personnel connexe. Chaque année, il forme environ 825 résidents en médecine et en chirurgie, 1 075 infirmiers et infirmières, 450 étudiants en médecine, et 525 autres étudiants dans les disciplines reliées à la santé. En tant que centre névralgique du RUIS McGill (*Réseau universitaire intégré de santé*), le CUSM dessert une population multiculturelle de 1,7 million de personnes réparties à travers soixante-trois pour cent du territoire québécois.

C'est donc avec enthousiasme que le CUSM saisit l'occasion de soumettre le présent mémoire sur la réalisation de son Projet de redéploiement, plus particulièrement son Campus hospitalier Glen et de vous communiquer des commentaires et recommandations qu'il juge nécessaires pour renforcer les vertus du Projet de reconstruction du complexe Turcot.



Engagement envers la communauté du CUSM

En tant que CHU, le CUSM assure une intégration des services, de l'enseignement et de la recherche pour répondre aux besoins des patients et de la communauté, voit à ce que le patient ait accès à une gamme complète de services à toutes les étapes de sa vie; crée un partenariat avec les autres dispensateurs afin d'assurer la continuité au sein de l'ensemble du réseau sous le signe de la coordination. À cette fin, le CUSM aménage de nouvelles installations dans l'optique du bien-être des patients et de leur famille, du personnel, des chercheurs et des étudiants.

Au sein de ce système de soins coordonnés et globaux qui s'intègre à un réseau de services, le CUSM est :

- un CHU sur trois campus devant remplir une mission à quatre volets : les services aux patients, l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies;
- un centre d'enseignement et de recherche qui demeurera un pôle d'attraction pour du personnel et des étudiants de haut calibre;
- un dispensateur de services spécialisés au sein du réseau régional de la santé avec une grande concentration de services qui requièrent du savoir-faire, des compétences, des technologies ou d'autres ressources spécialisés et ultra spécialisés;
- un partenaire qui prend une part active à la promotion de la santé dans la communauté qu'il dessert.

Le Réseau universitaire intégré de santé McGill (RUIS McGill)

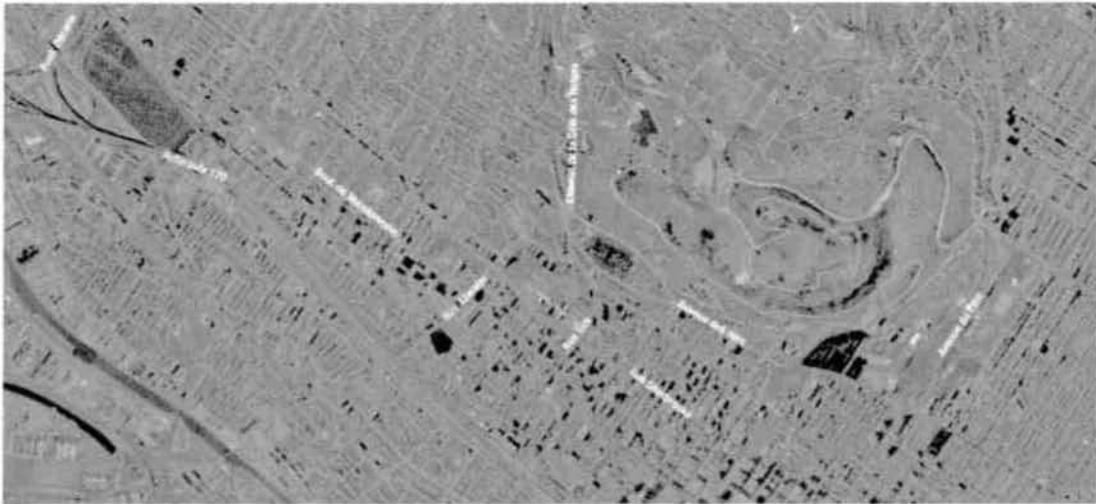
En 2003, le Ministère a créé quatre réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS), au Québec. Le CUSM est le CHU du réseau hospitalier universitaire de McGill. Les régions affiliées au RUIS McGill sont notamment le Centre et l'Ouest de Montréal, l'Ouest de la Montérégie, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, les Terres-cries-de-la-Baie-James et le Nunavik. Ces territoires représentent une population de 1,7 millions d'habitants répartie sur 953 000 kilomètres carrés. Le RUIS McGill coordonne les services de santé tertiaires ainsi que les activités d'enseignement et de recherche sur son territoire et il fournit des soins spécialisés et des activités de formation aux régions.



Le Projet de redéploiement du CUSM

Grâce à un investissement de 1,579 milliard de dollars, le CUSM a entrepris un Projet de redéploiement pour consolider ses activités médicales, de recherche et d'enseignement sur trois sites : soit le campus hospitalier de Lachine, le campus hospitalier de la Montagne sur le site actuel de l'Hôpital général de Montréal, situé au pied du Mont-Royal, et le Campus Glen, situé aux limites de Westmount et des arrondissements de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest de Montréal.

Ce projet de société qui a reçu l'aval du Gouvernement du Québec et du Ministère le 22 juin 2004 fournira des aménagements cliniques et de recherche modernes et de l'équipement d'avant-garde, atouts nécessaires au recrutement et à la fidélisation de médecins et de scientifiques de haut calibre ; il permettra la pleine intégration des soins, de l'enseignement et de la recherche aux activités quotidiennes courantes ; il offrira aux patients un environnement propice à la guérison ; il viendra appuyer les meilleures pratiques en développement durable ; et enfin, il encouragera l'excellence.



Le Campus Glen : un site exceptionnel

Situé à l'intersection des grands axes routiers et à la porte du réseau de transport collectif, le Campus Glen est l'endroit idéal pour construire un centre de santé au service des communautés environnantes, de Montréal, de la province du Québec et de l'ensemble du réseau international de soins cliniques, de recherche et d'enseignement.



Le terrain Glen, une cour de triage désaffectée du Canadien Pacifique couvrant environ 211 333 m², est bordé par les rues De Maisonneuve et Sainte-Catherine au Nord, le chemin Glen à l'Est, la rue Saint-Jacques au Sud et le boulevard Décarie à l'Ouest. De plus, le site se situe à proximité du carrefour autoroutier de l'échangeur Turcot qui donne accès aux autoroutes 10, 15, 20 et 720, ainsi qu'au pont Champlain donnant accès à la Rive-Sud. Il est à moins de 15 minutes de route de l'aéroport Montréal-Trudeau. Sa localisation en promontoire lui assure une grande visibilité depuis les approches autoroutières. Le site comprendra quatre accès automobiles, dont deux sur Décarie, un sur Saint-Jacques et un sur le chemin Glen (accès en cas d'urgence).

En septembre 2006, le CUSM a achevé la restauration environnementale du terrain qui sera réservé à la construction du Campus. La transformation d'un site à vocation industrielle en un campus hospitalier est un défi considérable qui repose tant sur les installations physiques à venir que sur la collaboration de tous les intervenants au dossier. En complétant cette étape dans les délais et à l'intérieur du budget alloué, le CUSM a fait preuve de son engagement à donner vie à ce projet de société.

L'emplacement est desservi de manière privilégiée par trois modes de transport en commun qui sont centralisés en un pôle unique autour de la station Vendôme : le train de banlieue, le métro et les autobus. De plus, des accès cyclables reliant le site aux différents réseaux pour cyclistes sont prévus.

Cependant, il existe une nécessité de désenclaver et rendre accessible le site Glen en le transformant pour en faire un lieu participant pleinement à la dynamique urbaine.

RECOMMANDATION No 1

Que le ministère des Transports prenne acte que le Campus Glen appelle une vision intégrée et une approche de planification concertée aussi bien à l'échelle du site qu'à celle de sa périphérie pour assurer son insertion urbaine. À cette fin, qu'on réétudie la possibilité d'éliminer la bretelle de sortie de l'autoroute 720 Ouest advenant que le concept de remblai préconisé évolue vers un concept de type « boulevard urbain ».



Un plan d'accessibilité au service de tous

Depuis près de dix ans, le CUSM, la Ville de Montréal, l'arrondissement CND/NDG et le ministère des Transports ont travaillé conjointement avec l'appui de professionnels à l'élaboration du plan d'accessibilité relatif au Campus Glen.

En mai 2005, nous avons présenté notre plan d'accessibilité lors d'une audience publique tenue sous l'égide de l'Office de consultation publique de Montréal (« OCPM »), la réalisation du Campus Glen étant visée par l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* et plus particulièrement par la nécessité d'initier les projets de règlement P-04-047-2 et P-05-035 pour modifier le *Plan d'urbanisme de Montréal* et le règlement d'urbanisme de l'arrondissement.

En avril 2007, le plan d'accessibilité modifié en réponse aux recommandations faites par l'OCPM a été présenté et discuté à nouveau avec la communauté lors d'une audience publique à laquelle participait le ministère des Transports.

D'ailleurs, dans le but d'assurer l'intégration harmonieuse du CUSM au sein de sa communauté d'accueil, celui-ci a signé, en novembre 2004, une entente de partenariat avec les trois communautés environnantes du Campus Glen, notamment, Notre-Dame-de-Grâce, Westmount et l'arrondissement du Sud-ouest de Montréal afin de discuter des préoccupations du milieu et entre autre, l'intégration urbaine incluant la circulation.

Suite à des consultations auprès du milieu, des améliorations ont été apportées au plan d'accessibilité. En outre, un écran anti-bruit a été érigé sur la rue Addington suite à la construction de la rampe d'accès de l'autoroute 15 Sud qui servira comme accès au Campus Glen. Cette sortie qui débouche sur de Maisonneuve est terminée mais non opérationnelle pour le moment.

Ce plan vise à desservir adéquatement le campus hospitalier tout :

- en limitant les impacts sur le réseau municipal ;
- en acheminant les véhicules vers le réseau autoroutier ;
- en assurant la sécurité de tous les usagers ;
- en offrant divers accès rapides aux usagers qui tiennent compte des besoins des citoyens ;
- en favorisant le transport actif et collectif ; et
- en assurant une utilisation optimale et durable des investissements publics.



Étant donné l'ampleur des interventions touchant le domaine public, la Ville de Montréal va soutenir financièrement la réalisation de cet important projet d'équipement public en assumant une partie des coûts des travaux d'infrastructures et d'aménagement. C'est pourquoi le CUSM et la Ville ont ratifié à l'automne 2008 une convention relative à la réalisation et au financement de travaux publics liés à la réalisation du CUSM.

RECOMMANDATION No 2

Considérant que le CUSM a donné son consentement à ce que l'accès au Campus Glen par la rue Saint-Jacques soit déplacé plus à l'Est afin principalement de réduire les coûts estimés du complexe Turcot, nous formulons la recommandation suivante à l'effet que le ministère des Transports respecte son engagement de réaliser les travaux liés à cet accès et à assumer tout excédent budgétaire au-delà de ce qui est prévu à la convention relative à la réalisation et au financement de travaux publics liés à la réalisation du CUSM.

Également, cette convention a établi les principes qui régissent la mise sur pied, l'organisation ainsi que le mandat d'une équipe de projet à laquelle sera confiée la gestion des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public municipal. Conformément à ladite convention, un représentant des travaux du ministère des Transports doit participer aux activités du bureau de coordination afin de faciliter notamment la réalisation des ces importants projets urbains.

RECOMMANDATION No 3

Que le ministère des Transports participe à la mise sur pied du bureau de coordination des travaux afin d'assurer la coordination des besoins et des interfaces avec les différents intervenants dans le cadre de la réalisation des travaux publics liés à l'accessibilité au Campus Glen.



Développement durable

En tant qu'institution publique de santé, le CUSM reconnaît l'importance de la mise en place de pratiques exemplaires en développement durable. De plus, étant donné sa vocation, le CUSM s'est engagé à offrir aux patients et à leurs familles, ainsi qu'au personnel et aux visiteurs, un environnement sécuritaire, confortable et propice à la guérison.

À cette fin, le CUSM appuie la vision élaborée dans le Plan de transport 2007 de la Ville, notamment la priorité accordée à la sécurité des piétons, aux améliorations au réseau de pistes cyclables, et aux améliorations à la qualité et à la variété de modes de transport collectif, ce qui encouragera une utilisation accrue du transport actif et collectif et une diminution de la pollution de l'air liée aux émissions de gaz à effets de serre.

Le CUSM reconnaît son rôle dans l'atteinte des objectifs du Plan de transport et de la Charte du piéton en matière de transport et de déplacements des personnes. Il est important de mentionner que le CUSM génère plus de 22 055 déplacements de personnes par jour à travers ses sites. L'établissement compte donc sur la Ville et le ministère des Transports pour l'aider à rendre ces déplacements efficaces et sécuritaires afin de respecter la qualité de vie de tous les Montréalais et Montréalaises, et d'assurer un accès approprié à l'un des prestataires principaux de soins de santé de la Ville.

Le CUSM a déjà démontré son engagement dans la réalisation de plusieurs chantiers élaborés dans le cadre du Plan de transport :

- En favorisant le covoiturage;
- En instaurant des plans de gestion des déplacements;
- En encourageant l'usage du vélo comme moyen de transport utilitaire.

Le CUSM est fier de s'être associé à La Marche des entreprises. Cette occasion lui a permis de sensibiliser l'ensemble des employés du CUSM à l'importance de découvrir les différents moyens de transport disponibles pour se rendre au travail. Le programme de covoiturage a ainsi été souligné et encouragé par la mise en place de deux mesures incitatives visant au retour des permis de stationnement. Le CUSM offre également depuis plusieurs années un service de navette entre ses hôpitaux et ses bâtiments administratifs, dans le but de réduire la circulation entre ses sites et ainsi d'améliorer l'efficacité des déplacements de ses employés.



RECOMMANDATION No 4

Que le ministère des Transports travaille étroitement avec le CUSM et la Ville pour aider à rendre ces déplacements efficaces et sécuritaires et d'assurer un accès approprié notamment par la création d'un réseau encore plus développé de voies prioritaires pour autobus et de pistes cyclables.

Harmoniser la réalisation des travaux du complexe Turcot avec le Campus Glen

Conformément à la politique-cadre sur les partenariats public-privé, les différents scénarios de réalisation relativement au développement du Campus Glen ont été comparés. Cette évaluation a mené le Gouvernement avec l'accord du CUSM à privilégier le mode PPP pour la réalisation du Campus Glen. Le PPP implique une entente à long terme entre le CUSM et le Partenaire qui partageront les risques et les bénéfices associés au Projet. Le Partenaire assumera les responsabilités de la conception, de la construction, du financement et de l'Entretien du Campus Glen. Le CUSM sera propriétaire du Campus Glen pendant la durée de l'Entente de partenariat.

En octobre 2008, le CUSM a lancé un appel de propositions pour la conception, la construction, le financement et l'entretien en mode de Partenariat public-privé du nouveau campus Glen, tel qu'autorisé par le décret du gouvernement du Québec (Décret 1006-2008, du 13 octobre 2008. (140 G.O. II, 5834).

Suivant la signature de l'Entente de partenariat prévue en décembre 2009, le Partenaire sera en mesure d'initier les travaux de construction dès le début de l'année 2010 pour se compléter en 2013. Considérant que les travaux de construction et de démantèlement du complexe Turcot s'échelonnent sur sept ans, soit de la fin de 2009 à la fin 2016, des mesures doivent être implantées afin d'assurer une parfaite adéquation entre ces deux projets complexes, incluant l'établissement de corridors privilégiés pour le bénéfice du CUSM et du Partenaire privé.

RECOMMANDATION No 5

Que le ministère des Transports s'engage à faire en sorte que tous les travaux se rapportant au Complexe Turcot soit coordonnés et planifiés de façon à ne pas entraver le Campus Glen et ce, durant les travaux et suivant la mise en service de ses installations.



Conclusion

Le CUSM est heureux que le Projet de reconstruction du complexe Turcot aborde un bon nombre des préoccupations du centre hospitalier universitaire quant à la sécurité et à l'accessibilité.

Le CUSM demeure toutefois convaincu que ce projet ambitieux du ministère des Transports peut être amélioré. Il incite fortement le ministère à travailler étroitement avec des intervenants des secteurs public et privé afin de s'assurer que toute question qui mérite d'être explorée reçoive l'attention qui lui est due et que le budget requis pour promouvoir un système durable de déplacements soit alloué.

Dans le but de favoriser l'insertion harmonieuse et efficace du projet hospitalier, le CUSM recommande donc ce qui suit :

- Que le ministère des Transports prenne acte que le Campus Glen appelle une vision intégrée et une approche de planification concertée aussi bien à l'échelle du site qu'à celle de sa périphérie pour assurer son insertion urbaine. À cette fin, qu'on réétudie la possibilité d'éliminer la bretelle de sortie de l'autoroute 720 Ouest advenant que le concept de remblai préconisé évolue vers un concept de type « boulevard urbain ».
- Considérant que le CUSM a donné son consentement à ce que l'accès au Campus Glen par la rue Saint-Jacques soit déplacé plus à l'Est afin principalement de réduire les coûts estimés du complexe Turcot, nous formulons la recommandation suivante à l'effet que le ministère des Transports respecte son engagement de réaliser les travaux liés à cet accès et à assumer tout excédent budgétaire au-delà de ce qui est prévu à la convention relative à la réalisation et au financement de travaux publics liés à la réalisation du CUSM.
- Que le ministère des Transports participe à la mise sur pied du bureau de coordination des travaux afin d'assurer la coordination des besoins et des interfaces avec les différents intervenants dans le cadre de la réalisation des travaux publics liés à l'accessibilité au Campus Glen.
- Que le ministère des Transports travaille étroitement avec le CUSM et la Ville pour aider à rendre ces déplacements efficaces et sécuritaires et d'assurer un accès approprié notamment par la création d'un réseau encore plus développé de voies prioritaires pour autobus et de pistes cyclables.



- Que le ministère des Transports s'engage à faire en sorte que tous les travaux se rapportant au Complexe Turcot soit coordonnés et planifiés de façon à ne pas entraver le Campus Glen et ce, durant les travaux et suivant la mise en service de ses installations.

Pour terminer, le Campus Glen constitue une réalisation unique dont se dote le Québec pour réaliser sa vision de société pour un horizon de plus de 100 ans. Il participe à la modernisation de la médecine académique universitaire montréalaise et son envergure et étendue imposent une solution qui soit impérativement à la hauteur des attentes.

En travaillant conjointement avec le ministère des Transports et la Ville de Montréal de manière continue et progressive sur des solutions concrètes qui s'inspirent d'une vision commune pour un développement durable, le CUSM croit fermement que ce projet d'avenir sera bonifié. Dans cette optique, l'examen conjoint des commentaires présentés dans ce mémoire devra constituer un engagement solide de la part du ministère des Transports envers le bien-être de la communauté que le Centre universitaire de santé McGill dessert et emploie.

